

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2014

**Présents** : Mmes Bellier M.O., Berthe M., Hanosset M. et Leber N.  
Mrs Damay D., Duponchelle E., Mazurier T et Senée F.

**Absentes** : Mmes Lavallard O. et Lottin L..

Secrétaire de séance : Mme Maryline Hanosset.

### **Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 02 Juillet 2014.**

Monsieur le Maire fait part des remerciements de M DESAEGHER pour les travaux réalisés sur la tombe de Mme SENEÉ.

### **I - POINT SUR LA RENTRÉE :**

- Effectif des classes : 31 CM2 et 24 CE1.
  - Pour les TAP à ce jour 95 enfants sont inscrits (58 primaires 36 maternelles). Les activités ont lieu le vendredi après-midi.
  - Le téléphone a été installé avec le même numéro.
  - Le Maire signale qu'à ce jour aucune signature de fin de travaux n'est faite.
  - Vu le transfert de la compétence ALSH au SISCO du RPI de la Luce le Conseil Municipal décide de transférer la totalité du budget annexe ALSH de la Commune de Démuin sur le budget du SISCO du RPI de la Luce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 (actif, passif et contrat en cours).
- Délib. N° 1 - 03092014 - 80237*
- Il a des problèmes de four à la salle des fêtes. Des devis vont être demandés pour le remplacement des pièces et pour l'achat d'un nouveau four.

### **II - CONTRAT Mme PINCHIMAT :**

Le Conseil Municipal, conformément à l'article 4 du précédent contrat fait le 1 septembre 2012, décide de prolonger l'embauche de Mme PINCHINAT jusqu'au 31 décembre 2014.

*Délib. N° 2 - 03092014 - 80237*

### **III - EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE :**

Le Conseil Municipal décide d'embaucher comme adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe Mme MORAGE à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour une durée hebdomadaire de 15 heures avec une période d'essai de 3 mois.

*Délib. N° 3 - 03092014 - 80237*

### **IV - DIVERS :**

- Le Conseil Municipal accepte le chèque de 3 136,18€ en règlement de la vente de peupliers confiée à la CF2A.

*Délib. N° 4 - 03092014 - 80237*

- Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur Patrick DELATTRE concernant les documents d'urbanisme et signale qu'il mettra ces documents à sa disposition en dehors des heures d'ouverture de la Mairie.

- Monsieur le Maire fait part d'une agression verbale dont il a été victime de la part de Monsieur Logan BRIANCHON et fait lecture du courrier de PACIFIA concernant cette affaire.

- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative permettant de solder les travaux de la nouvelle école soit :

Au compte 2128 : - 40 000 €

Au compte 2313 : + 40 000 €

*Délib. N° 5 - 03092014 – 80237*

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter de nouveaux logiciels pour la comptabilité et les payes à la société LOGICOM.

*Délib. N° 6 - 03092014 – 80237*

- La réfection du pont de Courcelles est pris en charge par la CCALM.

- Mme HANOSSET fait le bilan des ALSH de cet été qui a concerné 76 enfants dont 14 de Démuin et 11 des communes extérieures.

- M MAZURIER fait le point sur les locations de la Salle des Fêtes et le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le tarif de location de la Salle des Fêtes pour les réservations prises à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, soit

200 € pour les habitants de Démuin

400 € pour les extérieurs

*Délib. N° 7- 03092014 – 80237*

La séance est close à 22 H 35 et comporte 7 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M. Hanosset

M.O. Bellier

M. Berthe

N. Leber

D. Damay

E. Duponchelle

T. Mazurier

F. Senée